



Frais dentaires defiscalisés ?

Par Chantalle

Madame, Monsieur,

j'ai lu sur une page internet que certains soins dentaires pouvaient être déductibles des impôts ou du montant imposables.

<https://www.implantdentaire.fr/les-frais-dentaires-deductibles-des-impots-en-france-ce-qu-il-faut-savoir/>

Confirmez vous ?

Ce serait une très bonne nouvelle !

Merci d'avance de vos lumières.

Chantalle

Par Marck_ESP

Bienvenue et bonsoir

Fake !

Il n'existe pas un "article unique" dédié aux dents dans le Code général des impôts (CGI), mais plutôt une application de règles générales par l'administration fiscale.

Certains frais seulement peuvent être rendus déductibles avec les frais réel professionnels.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Du grand n'importe quoi ! ...

Comme les gains garantis par des vedettes... Méfiez-vous.

Par Chantalle

merci messieurs,

je m'en doutais mais j'aimais bien y croire...

Pas de souci, j'oublie.

Bonne soirée

Par Bazille

Bonsoir,

Il a été admis la déductibilité sous strictes conditions des frais de prothèses dentaires ou auditives (RM Jean-Louis Dumont, JO AN, p. 11873, n° 94168).